

DECISION DU BUREAU N°2025-45

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Marché à procédure adaptée TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DECI - SEILLANS

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif ;
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire ;
- Vu la consultation référencée **25AEPSEILLANS** publiée le 17/10/2025 ;
- Vu le bureau du 02/12/2025 ;

Le marché comporte trois lots :

- Lot n°1 : Réhabilitation et extension du réseau d'eau potable sur le chemin du Rouquier.
- Lot n°2 : Réhabilitation et extension du réseau d'eau potable sur le chemin de St Cyr.
- Lot n° 3 : Réhabilitation et extension du réseau d'eau potable sur le chemin des Bouques.

Ces trois opérations consistent en :

Pour l'opération du lot n°1 : Réhabilitation du réseau d'eau potable sur un linéaire de 380 ml en dilatant le réseau existant (F80) en posant un réseau F100 et F60 sur la fin du linéaire, pose de 2 poteaux incendie sur le tracé ; reprise des équipements (ventouse, vidange, ...) et des branchements des particuliers et professionnels (camping).

Pour l'opération du lot n°2 : Réhabilitation et extension du réseau d'eau potable sur un linéaire de 500 ml en dilatant le réseau existant (PVC60 et 75) et en posant un réseau F100, pose de 2 poteaux incendie sur le tracé, reprise des équipements (ventouse, vidange, ...), pose d'un équipement de régulation et reprise des branchements des particuliers.

Pour l'opération du lot n°3 : Réhabilitation et extension du réseau d'eau potable sur un linéaire de 250 ml en dilatant le réseau existant (F60) en posant un réseau F100, raccordement d'un poteau incendie sur le tracé, reprise des équipements (ventouse, vidange, ...) et des branchements des particuliers.

Les offres initiales de chaque lot ont fait l'objet de négociations à deux reprises afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

Le Bureau DÉCIDE :

Article 1 :

- D'attribuer et signer le marché du **LOT 1 Réhabilitation et extension du réseau d'eau potable sur le chemin du Rouquier** avec l'entreprise **TAXIL**, située 87 boulevard du 19 Mars 1962, 83440 FAYENCE,

Pour un montant négocié de travaux de **108 739,50 € HT**.

- D'attribuer et signer le marché du **LOT 2 Réhabilitation et extension du réseau d'eau potable sur le chemin de St Cyr** avec l'entreprise **VALTERRA**, située 1624 Rd 562, la Lombardie, 85240 TOURRETTES,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025
Publication : 02/12/2025

Pour un montant négocié de travaux de **147 097 € HT.**

- D'attribuer et signer le marché du **LOT 3 Réhabilitation et extension du réseau d'eau potable sur le chemin des Bouques** avec l'entreprise **AC BTP**, située 264 route des cistes, 06600 ANTIBES,

Pour un montant négocié de travaux de **66 392,73 € HT.**

Imputation budgétaire : 2315 Eau .

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du CGCT., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le

René UGO

Président

